

empirique qu'elle soit très significative pour ceux qui établissent les politiques et les procédures et qu'elle soit également d'un intérêt immédiat pour les autres travailleurs de terrain qui cherchent à mettre en place ou à revoir des programmes destinés à apporter un changement positif dans les vies des enfants touchés par ce problème, de leurs familles et de leurs communautés.

Le point de départ pour tous ceux qui travaillent avec des enfants impliqués ou qui risquent d'être touchés par des activités sexuelles à des fins commerciales a été que de tels actes constituent une violation des droits fondamentaux des enfants. Ce principe fondamental est inscrit dans la Convention relative aux droits de l'enfant, qui définit l'enfant comme "tout être humain âgé de moins de 18 ans sauf si, selon la loi applicable à l'enfant, la majorité est atteinte plus tôt" - article 1. L'article 34 exige des signataires qu'ils protègent l'enfant de toutes les formes d'exploitation et d'abus sexuels et l'article 39 précise qu'ils doivent "prendre toutes les mesures appropriées pour favoriser le rétablissement physique et psychologique et la réinsertion sociale des victimes ... dans un environnement favorable à la santé, au respect de soi et à la dignité de l'enfant." Cet article indique explicitement que la responsabilité vis-à-vis des enfants s'étend au-delà de leurs besoins physiques et pratiques. Il reconnaît que les enfants victimes d'abus, de négligence, de traumatisme souffrent presque toujours de conséquences psychologiques, sociales et émotionnelles liées à ces expériences. Les mesures de réinsertion ou de compensation appropriées pour ces enfants peuvent varier mais doivent tenir compte, explicitement ou implicitement, des réalités de la situation actuelle des enfants, de leur environnement externe et de leur état psychologique ainsi que de la nature et de la succession des programmes ou des actions susceptibles de les aider à retrouver un sentiment de bien-être psychologique et la capacité d'interagir et d'évoluer au sein de leur milieu social.

II. SELECTION DES PROJETS

Dès le départ, l'objectif était de rassembler des informations concrètes auprès de nombreuses organisations non gouvernementales qui mettent en place des services et des programmes pour prévenir l'exploitation sexuelle des enfants et protéger ces derniers ou qui apportent leur aide à ceux qui ont déjà été victimes d'abus. A cet effet, il fallait sélectionner vingt projets susceptibles de servir de base à la réalisation d'études de cas détaillées fournissant des informations spécifiques au sujet des enfants et des communautés dans lesquelles ils évoluaient, de leurs expériences et des réponses apportées par les programmes. Les vingt organisations ont été sélectionnées parmi une soixantaine qui avaient été contactées via le réseau des organismes concernés déjà connus des organisations internationales appartenant au groupe ONG et qui avaient fourni des informations sur leur situation. Ce compte rendu est donc basé sur les expériences combinées qui nous ont été présentées. Ces expériences sont issues de programmes du monde entier, mis en place dans des contextes de conditions sociales et de normes culturelles très divers et qui font face à ce terrible problème avec toute une série de stratégies d'intervention.

Les critères de sélection appliqués pour choisir les 20 organisations qui allaient préparer les études de cas ont été fixés sur base de la nécessité d'une large distribution géographique, du désir d'inclure toute une série d'approches et de points de mire différents, du souhait de donner à des organisations de petite envergure ou moins connues l'occasion de présenter leur travail à une audience internationale, et finalement, de la capacité et de la volonté de l'organisation à consacrer des ressources suffisantes à la préparation d'un rapport long et détaillé dans les délais fixés. Dans ces études de cas, des travailleurs de terrain désireux de partager leurs expériences donnent un aperçu de ce qui peut être fait dans certaines circonstances ainsi que des erreurs commises et des leçons apprises en